

Première partie - DROIT DU TRAVAIL (8 points)

- ❶ Définir l'expression « jours de repos hebdomadaire ».
C'est la durée légale d'interruption de travail due à tout salarié au cours d'une semaine. 1 pt
- ❷ Quelle est, actuellement, la durée hebdomadaire de repos pour l'ensemble des salariés de l'hôtellerie ?
2 jours 1 pt
- ❸ A partir de quelle date tous les salariés de l'hôtellerie ont-ils pu bénéficier de ce repos hebdomadaire ?
8 décembre 1999 1 pt
- ❹ Que prévoyait la réglementation avant cette date ?
- pour les entreprises employant au plus 10 salariés : 1,5 jour
- pour les entreprises employant plus de 10 salariés : 2 jours 2 pts
- ❺ Définir ce qu'est une convention collective.
Une convention collective est un accord conclu entre un ou plusieurs syndicats de salariés et un ou plusieurs groupements (ou syndicats) d'employeurs.
Ce contrat précise les garanties sociales et droits accordés aux salariés. 2 pts
- ❻ Comment les salariés peuvent-ils, dans l'entreprise, prendre connaissance de ce document ?
Les employeurs sont tenus d'afficher, sur les lieux de travail, un avis indiquant l'existence de la convention collective et précisant où et quand le personnel peut la consulter. 1 pt

Deuxième partie – ÉCONOMIE (5 points)

- ❶ Compléter la formule qui permet d'obtenir le prix de vente :
PRIX DE VENTE = COÛT DE REVIENT + RÉSULTAT 1 pt
- ❷ Quelle est l'activité de la Société Mécatherm ?
La société est spécialisée dans la fabrication et la conception de lignes de production automatiques pour la boulangerie industrielle. 2 pts
- ❸ Qu'est-ce qui a favorisé, pour la Société Mécatherm, le retour à la croissance ?
La conquête de parts de marché en Espagne, au Canada et en Allemagne. 2 pts

Troisième partie – INSTITUTIONS PUBLIQUES (7 points)

- ❶ Comment appelle-t-on les membres de l'Assemblée Nationale ?
Les députés 1 pt
- ❷ Un élu de l'Assemblée Nationale peut-il également exercer le mandat de maire d'une commune ?
Oui 1 pt
- ❸ Pour quelle raison les restaurateurs de l'Ain ont-ils rencontré Monsieur André GODIN ?
Afin de protester contre le récent refus du gouvernement d'inscription de la restauration au titre des activités pouvant bénéficier d'un taux réduit de TVA ET OU d'expliquer le caractère insupportable du décalage de taux entre la TVA récupérée à 5,5 % et celle à 20,6 % sur les repas vendus. 2 pts
- ❹ Quand le projet de la loi de finances de l'an 2000 a-t-il été discuté et voté ?
En automne 1999 1 pt
- ❺ Quel est le mode de suffrage utilisé pour l'élection des membres de l'Assemblée Nationale ?
Le suffrage universel direct 2 pts

GROUPEMENT EST	SESSION 2000	CORRIGÉ	TIRAGES
C.A.P. CUISINE - HÉBERGEMENT - RESTAURANT		Code :	
EPREUVE : E.P.3 - Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique et social		Durée : 30 min	Page 1/1